

Air France : toutes et tous solidaires

23 septembre 2016

Toutes et tous solidaires Rassemblement pour les réprimés d'Air France

Les 27 et 28 septembre, le tribunal de Bobigny va juger les militants syndicaux de la CGT d'Air France réprimés suite à l'envahissement du Comité central d'entreprise et à l'affaire très médiatisée de la « chemise » le 5 octobre de l'année dernière.

L'Union syndicale Solidaires réaffirme son soutien aux inculpés et à la mobilisation à Air France. Elle demande l'arrêt des poursuites, la relaxe et la réintégration dans l'entreprise de tous les militants réprimés.

Elle rappelle que le contexte dans lequel ces événements ont eu lieu est celui d'un chantage fait par la direction à l'ensemble du personnel pour qu'il accepte la dégradation de ses conditions de travail et une baisse des salaires. Dans les combats que nous avons menés ensemble contre la loi travail il a été démontré que ces politiques antisociales sont une menace qui pèse sur tous-tes les salarié-es aujourd'hui.

Par ailleurs cette affaire n'est pas isolée. En même temps que la confrontation au sein des entreprises et des services contre les droits des travailleuses et des travailleurs se durcit, nous assistons à la volonté de réprimer toute velléité de combattre de façon résolue ces nouveaux dispositifs. C'est le cas dans de nombreuses entreprises : à Air France, à Goodyear, à la SNCF, à la Poste, contre les lanceurs d'alerte et leurs soutiens comme à Tefal... c'est aussi le cas dans la rue par la répression des manifestations avec des poursuites contre des militant-es et des agressions policières comme celle qui a fait perdre un œil à notre camarade de l'APHP lors de la manifestation du 15 septembre.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation nouvelle où la répression est dure et massive, organisée par le patronat, la justice, la police et le gouvernement. L'unité des organisations syndicales est décisive pour continuer ensemble la lutte contre ces politiques patronales et gouvernementales et obtenir ensemble l'arrêt de la répression antisyndicale.

Relaxe et réintégration des 16 d'Air France !

**Toutes et tous devant le tribunal de Bobigny
mardi 27 septembre à partir de 10h30**

144 Bd de la Villette 75 019 Paris	Téléphone 33 1 58 39 30 20 Télécopie 01 43 67 62 14	contact@solidaires.org www.solidaires.org
--	--	--



Les 27 et 28 septembre, le tribunal de Bobigny va juger les militants syndicaux de la CGT d'Air France réprimés suite à l'envahissement du Comité central d'entreprise et à l'affaire très médiatisée de la « chemise » le 5 octobre de l'année dernière.

L'Union syndicale Solidaires réaffirme son soutien aux inculpés et à la mobilisation à Air France. Elle demande l'arrêt des poursuites, la relaxe et la réintégration dans l'entreprise de tous les militants réprimés.

Elle rappelle que le contexte dans lequel ces événements ont eu lieu est celui d'un chantage fait par la direction à l'ensemble du personnel pour qu'il accepte la dégradation de ses conditions de travail et une baisse des salaires. Dans les combats que nous avons menés ensemble contre la loi travail il a été démontré que ces politiques antisociales sont une menace qui pèse sur tous-tes les salarié-es aujourd'hui.

Par ailleurs cette affaire n'est pas isolée. En même temps que la confrontation au sein des entreprises et des services contre les droits des travailleuses et des travailleurs se durcit, nous assistons à la volonté de réprimer toute velléité de combattre de façon résolue ces nouveaux dispositifs. C'est le cas dans de nombreuses entreprises : à Air France, à Goodyear, à la SNCF, à la Poste, contre les lanceurs d'alerte et leurs soutiens comme à Tefal... c'est aussi le cas dans la rue par la répression des manifestations avec des poursuites contre des militant-es et des agressions policières comme celle qui a fait perdre un œil à notre

camarade de l'APHP lors de la manifestation du 15 septembre.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation nouvelle où la répression est dure et massive, organisée par le patronat, la justice, la police et le gouvernement. L'unité des organisations syndicales est décisive pour continuer ensemble la lutte contre ces politiques patronales et gouvernementale et obtenir ensemble l'arrêt de la répression antisyndicale.

Relaxe et réintégration des 16 d'Air France !

Toutes et tous devant le tribunal de Bobigny

mardi 27 septembre à partir de 10h30

- Emplacement : PRESSE > Communiqués >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Air-France-toutes-et-tous-solidaires>